

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

**1^{ère} commission – rapport n°10
Projet de budget primitif 2021**

**Amendement déposé par Colette POPARD
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Cet amendement a pour objet de diminuer les crédits prévus dans le cadre des cotisations aux associations du fait :

- De la fin de l'adhésion à l'ASERDEL qui entraîne une économie de 11 000 €
- De l'augmentation inexplicite des crédits prévus sur cette ligne budgétaire de 501 000 € par rapport à l'année précédente.

Il est également proposé la réduction des crédits prévus pour les frais d'études dans le cadre des actions en faveur du milieu naturel qui augmentent de près de 1 million d'euros sans explication.

Cette économie permettra de financer une hausse de la participation départementale au fonds d'aide aux jeunes en situation de précarité, prévue par amendement au rapport 6 de la 4^{ème} commission, et une partie de la rémunération des aides à domicile prévue au même rapport.

Dépenses de fonctionnement

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economie proposée	Nouveau BP 2021
	6281	Concours diverses cotisations	662 400,00 €	512 200,00 €	150 200,00 €
7-38	203	Frais d'études, recherche, développement	1 230 000 €	1 000 000 €	230 000 €